

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
07/02/2023	07/02/2023	2023-0010

1. Intitulé du projet

Projet de transfert d'un magasin ALDI accompagné d'un parking ouvert au public sur la commune de Wallers (59), rue Gustave Delory.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de plus de 50 unités.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de transfert prévoit la construction d'un magasin Aldi ainsi que de l'ensemble des infrastructures annexes (bâtiment, local technique, voirie, parkings, zone de livraison, espaces verts) sur une superficie totale du terrain d'opération de 8 813,4 m² situé rue Gustave Delory. Le projet est inclus au sein des parcelles cadastrales suivantes : ZI78 : 27 657 m² et ZI79 : 3 605 m². L'accès au magasin se fera suite à la création d'une voirie en impasse dans le cadre d'un aménagement global de la zone via une entrée charretière (entrée-sortie). La surface affectée au stationnement est de 2 380 m² pour un total de 80 places de stationnement. Sur les 80 places de stationnement, 3 seront des places PMR, 2 seront des places familles et 4 seront des places électriques (dont l'une est une PMR). Notons que l'ensemble des places de stationnement seront perméables. La surface de vente du magasin est de 954 m². Les espaces verts du projet représentent 3 628,6 m² soit 41 % de la surface totale du terrain. Une frange boisée large et dense sera créée en limite ouest et sud du projet pour une surface de 500 m². Un arbre sera planté pour 4 places de stationnement.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de transfert de magasin s'inscrit dans une zone AU1Ec du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Porte du Hainaut. Le terrain est libre d'occupation, il s'agit actuellement d'une monoculture. La zone AU1Ec est une « zone réservée à une urbanisation future à court/moyen terme. Elle a vocation à accueillir des activités de commerces et services avec l'ambition d'offrir un cadre de vie qualitatif, de favoriser les dispositifs et principes d'un développement durable et d'assurer une insertion harmonieuse de ces activités dans leur environnement ».

Le projet respecte le règlement de la zone AU1Ec ainsi que l'OAP validée par la commune.

En effet, une OAP à vocation économique pour l'accueil d'activités à dominante commerciale est présente dans la zone où sera réalisé le futur magasin Aldi. Le futur magasin sera positionné en entrée de ville, le long de la départementale D40 et à proximité de la maison de retraite « Résidence Les Épis d'Or » et de nouveaux lotissements. Le magasin sera donc positionné à proximité de plusieurs zones d'habitations résidentielles et à proximité du centre-urbain de la commune. Il profitera donc à une grande majorité des habitants de Wallers.

Un magasin ALDI est présent à 750 m (à vol d'oiseau) au nord-est du site d'étude, rue Paul Lafargue. Ce magasin construit en 2000 est vieillissant et ne respecte plus les normes réglementaires en termes de consommation énergétique ou d'artificialisation. Le temps de trajet entre les deux sites est de 5 minutes en voiture. Les utilisateurs actuels du magasin ne seront donc que peu impactés par ce transfert de magasin. La société IMMALDI est propriétaire du magasin actuel et travaille à la reconversion du bâtiment avant l'ouverture du futur magasin via son réseau local.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site sera aménagé en une phase : création du magasin et de ses utilités sur un terrain nu agricole.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans phase d'exploitation, le projet de magasin ALDI accueillera des clients souhaitant s'approvisionner en denrées et en produits non alimentaires.

Le site de projet sera raccordé à la rue Gustave Delory via une voirie en impasse qui sera créée dans le cadre d'un projet d'aménagement plus global.

Le parking sera propriété de ALDI MARCHE lors de l'exploitation du magasin.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de terrain	8 813,4 m ²
Surface de vente du magasin	854 m ²
Surface de plancher	1 548,5 m ²
Surface des espaces verts	3 628,6 m ²
Surface affectée au stationnement	2 380 m ²
Places de stationnement	80 places
Places PMR	3 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Gustave Delory à Wallers (59).
Parcelles cadastrales suivantes :

Z178 : 27 657 m² ;
Z179 : 3 605 m².

Le remembrement des parcelles
cadastrales a été validé par la MRAE.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° : 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en limite de la ZNIEFF de type II : 310013254 La Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Raches et la confluence avec l'Escaut qui se situe de l'autre côté de la D40. Au vu de la nature du site d'étude (parcelles agricoles de monoculture depuis au moins 1950), les potentialités d'accueil d'espèces d'intérêt présentes dans la ZNIEFF de type II sont faibles.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Wallers n'est pas située en zone de montagne. Le projet est localisé en région Hauts de France dans le département du Nord.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun APB n'est recensé à proximité de la zone d'étude. Le plus proche est situé à environ 32 km et se nomme « Massif Forestier De La Lanière » (FR800773).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est localisé à distance du littoral (128 km à vol d'oiseau).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Wallers est située au sein du PNR Scarpe-Escaut (FR8000037).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Wallers est concernée par le PPBE du Nord (troisième échéance) et fait partie de la liste des communes concernées par le bruit issu des infrastructures routières et ferrées. Elle est concernée par plusieurs voiries générant des nuisances sonores : départementales D40 et D13 et par la voie ferrée qui traverse la commune d'ouest en est. Le site d'étude est concerné par la zone tampon de la D40 : voirie de classe 3 et 4.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Wallers possède 3 monuments historiques. Le monument historique le plus proche est l'Ancien site minier de Wallers-Arenberg classé le 22 février 2010. Aucun monument historique ne concerne la zone d'étude ou son environnement proche. Aucun site inscrit ou classé à proximité. Le site inscrit le plus proche est le Terril d'Haveluy 59 SI 28 à 1,4 km au sud-est du projet. Le site classé le plus proche est situé à Wallers "Dreuve des Boules d'Hérin dite Pavé d'Arenberg".
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune étude de zone humide n'a été engagée sur le périmètre d'étude. Aucune ZDH ou ZH sur le projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est concernée par aucun PPRN ou PPRT prescrit ou approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est en culture depuis au moins 1930. Aucune source potentielle de pollution n'est envisagée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un captage et ses périmètres de protection. Néanmoins, il se situe au sein de l'AAC Scarpe aval.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le Terril d'Haveluy 59 SI 28 à 1,4 km au sud-est du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucune ZPS ou ZSC à proximité du site. Deux zones Natura 2000 sont présentes à la fois sur la commune de Wallers et dans l'aire d'étude éloignée du projet (10km) (FR3112005 et FR31100507).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à Wallers "Drève des Boules d'Hérin dite Pavé d'Arenberg" à 4 km au nord.

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau de volume important. Il peut être précisé que le projet engendrera une légère hausse de la consommation d'eau potable pour les eaux sanitaires d'exploitation, hausse atténuée par le fait qu'il s'agisse d'un transfert de magasin.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun remblais n'est présent sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une parcelle agricole de monoculture. Le site est par ailleurs en culture depuis au moins 1930. L'exploitation de la parcelle ne permet pas à des milieux et une végétations naturels de se développer. Très peu d'enjeu faune et flore sont à prévoir. Projet identifié au sein d'une continuité écologique d'importance nationale et présence du programme TVB engagé par la Région et les intercommunalités afin d'augmenter la biodiversité et de connecter le site sur le réseau écologique existant à proximité : ancien cavalier. Des aménagements paysagers sont prévus.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucune ZPS ou ZSC à proximité du site d'étude. Deux zones Natura 2000 sont présentes à la fois sur la commune de Wallers et dans l'aire d'étude éloignée du projet (10km). Notre périmètre d'étude étant situé à distance des ZSC ou ZPS et n'accueillant pas de milieux naturels, les enjeux écologiques relatifs aux zones Natura 2000 sont très faibles. Un ancien cavalier enherbé est observé à l'ouest du futur magasin.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante en lieu et place d'une monoculture. Il entraîne donc de la consommation agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par un PPRT Aucune cavité d'origine non minière connue sur la zone d'étude Une canalisation sur la commune mais à distance du projet Les départementales de la commune peuvent faire l'objet de transport de matières dangereuses Aucune ICPE, aucun site BASOL, BASIAS ou SIS sur le projet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRN sur la commune. La commune de Wallers est concernée à la fois par la SLGRI Scarpe aval et par la SLGRI Escaut Sensée et par le TRI de Douai projet non concerné par les zonages. Site d'étude concerné par un risque d'inondation de cave (fiabilité moyenne). Aucune cavité souterraine sur la commune. Risque modéré concernant l'exposition au séisme et l'exposition au radon. Le site est concerné par un aléa faible au retrait et gonflement des argilles .
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas et n'est pas non plus concerné par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafics supplémentaires liés à la venue des clients, du personnel et des camions de livraison. Déplacements d'engins en phase de travaux seront sources de trafic temporaire. La hausse de trafic est à nuancer étant donné qu'il s'agit d'un transfert de magasin. Le plan d'accessibilité du projet stipule un total de 338 personnes par jour dans le magasin soit 1 véhicule par personne par jour donc 338 véhicules supplémentaires liés au fonctionnement du magasin ALDI.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Seule l'utilisation des véhicules motorisés engendrera un bruit notable. Le bruit sera potentiellement engendré lors de la phase de travaux par les engins et les personnes en charge des opérations. Le projet est concerné par une zone tampon de classe 4 relative à une voirie classée en nuisance sonore : la départementale D40.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas source d'odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase de chantier, il est possible que les engins engendrent quelques vibrations. Cependant, ces vibrations ne sont que temporaires car à terme, le projet n'en produira pas.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage ne concernera que les espaces de voirie et le magasin ALDI.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune nuisance olfactive constatée sur le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune source de vibration n'est à noter aux abords du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage ne concernera que les espaces de voirie et le magasin ALDI.</p> <p>Le projet est concerné par l'éclairage communal de la voirie.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne prévoit pas la construction d'activités génératrices de pollution de l'air à l'exception du trafic routier supplémentaire qu'il entraîne.</p>
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune production de déchets dangereux n'est à prévoir par le projet. L'exploitation du projet générera de la production de déchets divers qui seront pris en charge par les filières adéquates :</p> <ul style="list-style-type: none"> - production de déchets ménagers non dangereux ; - production de déchets verts liés à l'entretien des espaces verts du site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique, ZPPAUP, site inscrit ou classé ne concerne la zone d'étude ou son environnement proche. Aucun bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ou site patrimonial remarquable n'est présent à proximité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est compatible avec le PLUI Porte du Hainaut (zone AU1Ec) et l'ODAP. Néanmoins il entraîne une modification sur les activités agricoles et sur l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets urbains les plus récents du site de la DREAL (étude au cas par cas) sont les suivants :

Décision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact portant sur le projet de réaménagement de la halle des sports Pierre Durot situé rue Jean Jaurès sur la commune de WALLERS (59), émise le 23/08/18.

Les projets urbains les plus récents du site de la MRAE (Evaluation environnementale) sont les suivants :

-Projet de centrale photovoltaïque au sol de la société Centrale Photovoltaïque de Wallers-Lambrecht au sud de la commune de Wallers (59), avis du 22 septembre 2022

-Projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Wallers (59), avis du 14 mai 2022.

Le projet du magasin Aldi sera inclus au sein d'un projet d'aménagement plus grand de la zone.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet est situé à plus de 20 km (à vol d'oiseau) de la frontière belge.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du magasin. Les zones de circulation des véhicules seront en enrobé drainant tandis que la totalité des places de stationnement seront en pavés drainants avec joints gazon.

Création de 4 places électriques. Les espaces verts du projet représentent 3 628,6 m² soit 41 % de la surface totale du terrain.

L'aménagement paysager du projet prend en compte à son échelle le programme de trame verte et bleue engagé par la région et les intercommunalités : connexion entre le projet et le réseau écologique existant : l'ancien cavalier.

Une frange boisée large et dense sera créée en limite ouest et sud du projet pour une surface de 500 m².

Un arbre sera planté pour 4 places de stationnement. Favorisation des essences locales. La strate herbacée sera en gazon et prairie diversifiée. L'aménagement propose également plusieurs hauteurs de massifs arbustifs ou de graminées, ainsi qu'une diversité d'arbres, qu'ils soient haute-tige, fastigiés, ou en cépées. Deux grandes noues d'un minimum de 50 cm de profondeur le long de la voirie récupéreront et infiltreront une partie des eaux pluviales en complément de la chausse réservoir.

Les noues humides participent à l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiée (plantes de milieux plus humides, insectes...). La gestion alternative des eaux pluviales et des eaux usées sera réalisée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des impacts identifiés au travers du formulaire, de la nature du projet, et de sa localisation, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>au</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 Informations relative au(x) maître(s) d'ouvrage, Annexe 2 Localisation du site au 1/25 000 ième, Annexe 3 Localisation cartographique des prises de vue, Annexe 4 Plan masse, Coupes, Façades, Insertion, Annexe 5 Abords du projet, Annexe 6 Localisation des sites Natura 2000, Annexe 7 Notice explicative de projet de transfert d'un magasin ALDI, Annexe 8 Atlas cartographique, Annexe 9 Notice paysagère

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Coigny

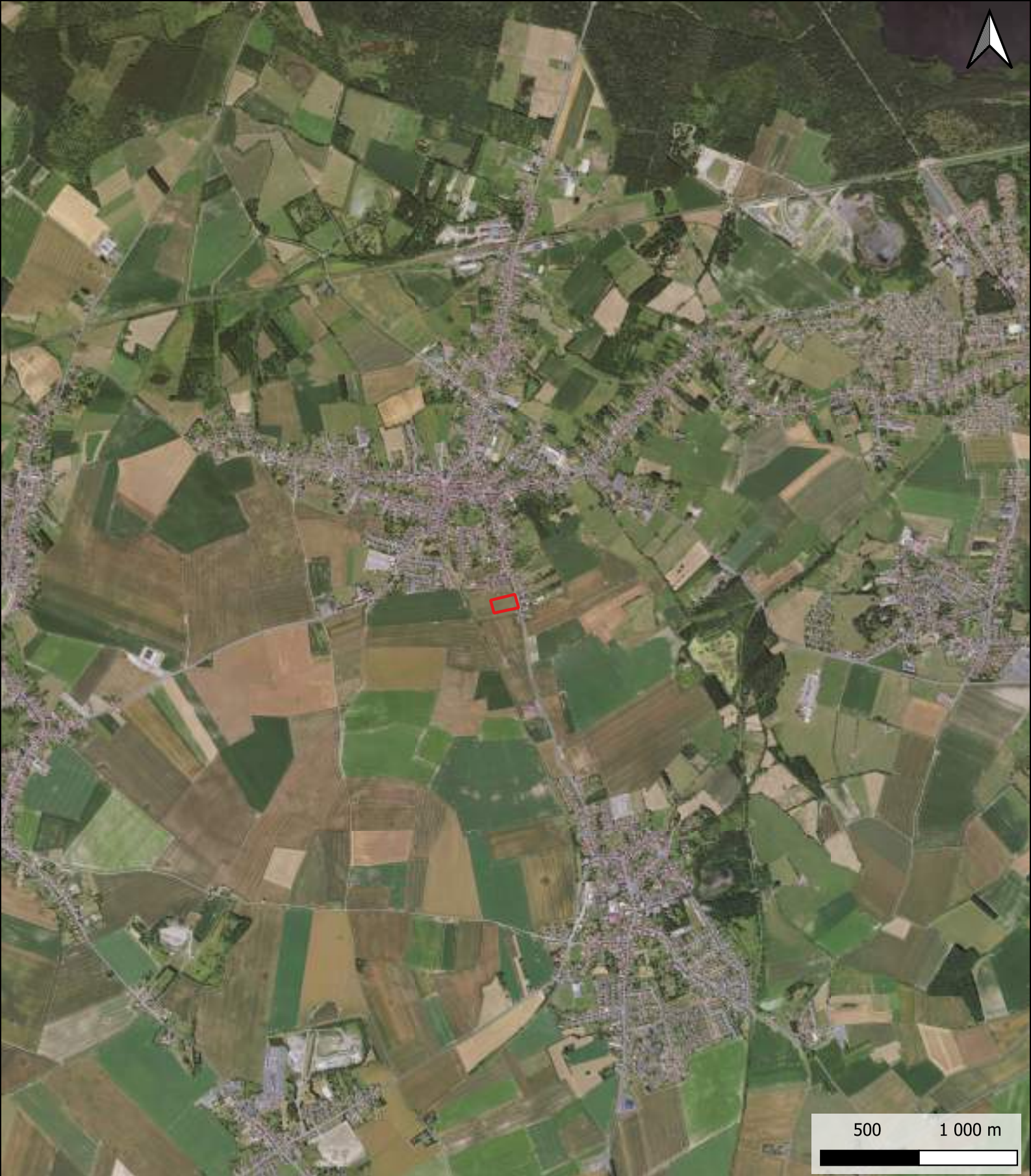
le

31/01/2023

Signature

IMMALDI et Cie
Rue Clément Ader
Parc d'Activités de la Goële
77230 DAMMARTIN EN GOËLE
Au capital de 68 602 057,76 €

Annexe 2. Localisation du site au 1.25 000ième



Localisation du site d'étude (1 : 25 000)

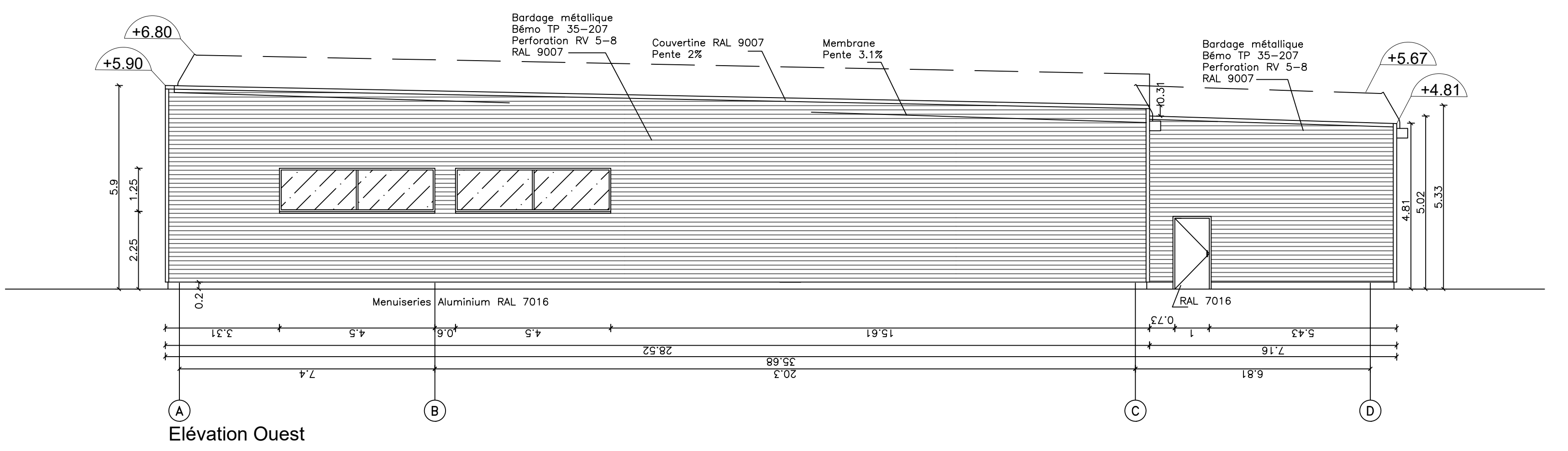
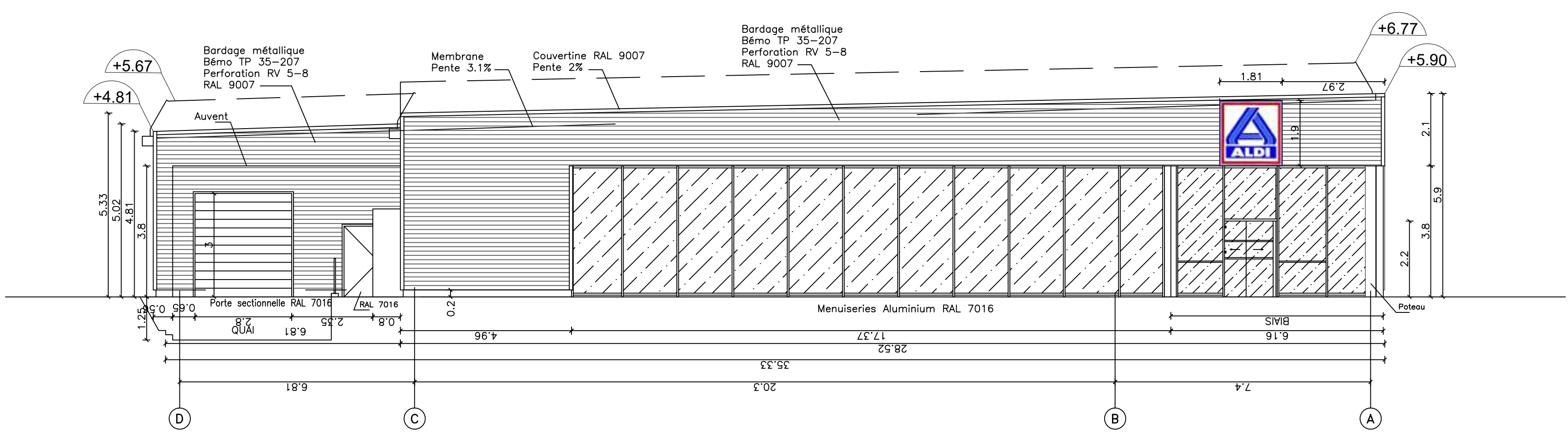
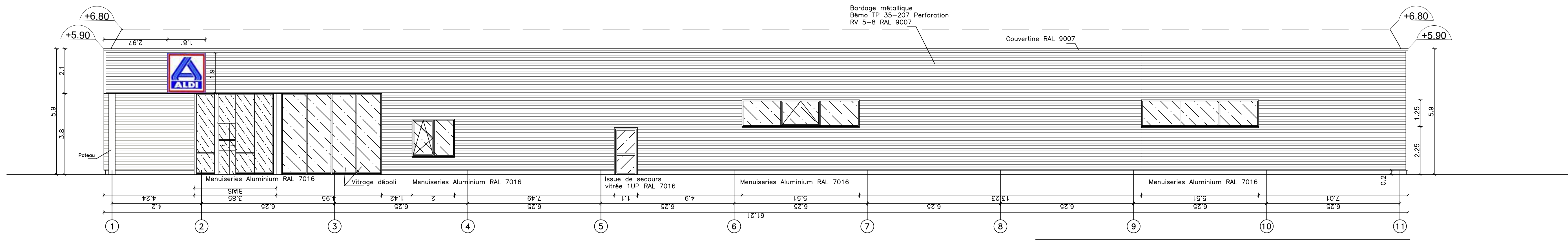
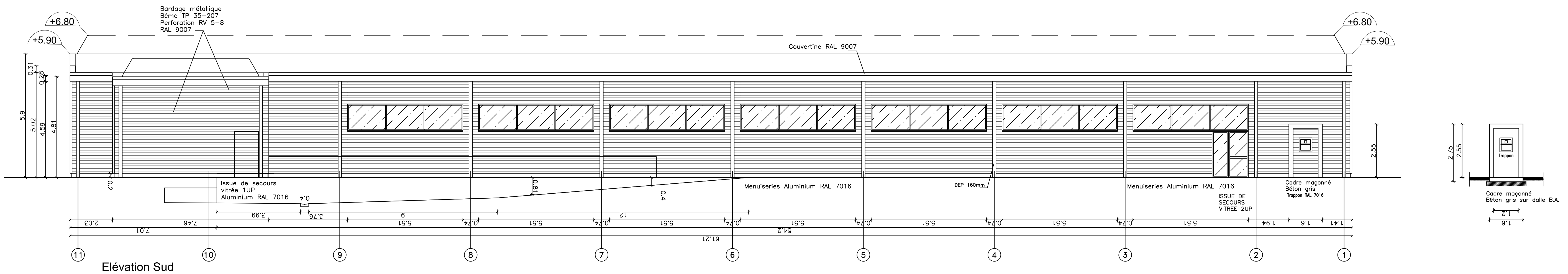
Légende

 Site d'étude

Annexe 3. Localisation cartographique des prises de vue



Annexe 4. Plans masses



OBLIK
architectes

Architectes
OBLIK Architectes
9 rue du Commerce
59790 Ronchin
Tel : 03 20 10 05 61

Maître d'ouvrage
IMMALDI
13, Rue Clément Ader
77230 DAMMARTIN EN GOELE
Tel : 03 27 93 24 16

Service développement Quincy
320 rue du champ de tir
ZA de la Brayelle
59553 Quincy

MAITRE D'OUVRAGE
IMMALDI

OPERATION
CONSTRUCTION D'UN
MAGASIN ALDI MARCHE

WALLERS - ARENBERG
RUE GUSTAVE DELORY

Permis de construire

PC 05.3 / DS4 / DS7
Elévations

Ce document annule et remplace la version précédente

Indices		
N°	Date	Objet
a	22/12/2022	Création du document

OBLIK - 1103 - Aldi Wallers - Arenberg

Décembre 2022



Vue de l'existant



Insertion du projet

IMMALDI et C^{ie}
Rue Clément Ader
Parc d'Activités de la Geste
77230 DAMMARTIN EN GOËLE
Au capital de la société 657 70 €

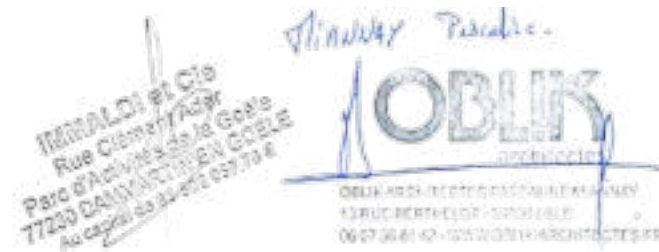
Miannay Pascale
OBLIK
architectes
OBLIK ARCHITECTES ASSOCIÉS
13 RUE DE LA CLAYE 77000 MEAUX
06 07 36 61 42 - 03 20 10 05 61

Projet: Construction d'un Aldi Marché à Wallers	PC	06.2 Insertion paysagère
Mait.d'ouvrage: IMMALDI	Date: 22/12/2022	N° 1103 Echelle: /
Pascale Miannay - pmiannay@oblik-architectes.com - tel: 03.20.10.05.61		

OBLIK
architectes



Vue de l'existant



Insertion du projet

Projet: Construction d'un Aldi Marché à Wallers	PC	06.1 Insertion paysagère
Mait.d'ouvrage: IMMALDI	Date: 22/12/2022	N° 1103 Echelle: /
Pascaline Miannay - pmiannay@oblik-architectes.com - tel: 03.20.10.05.61		

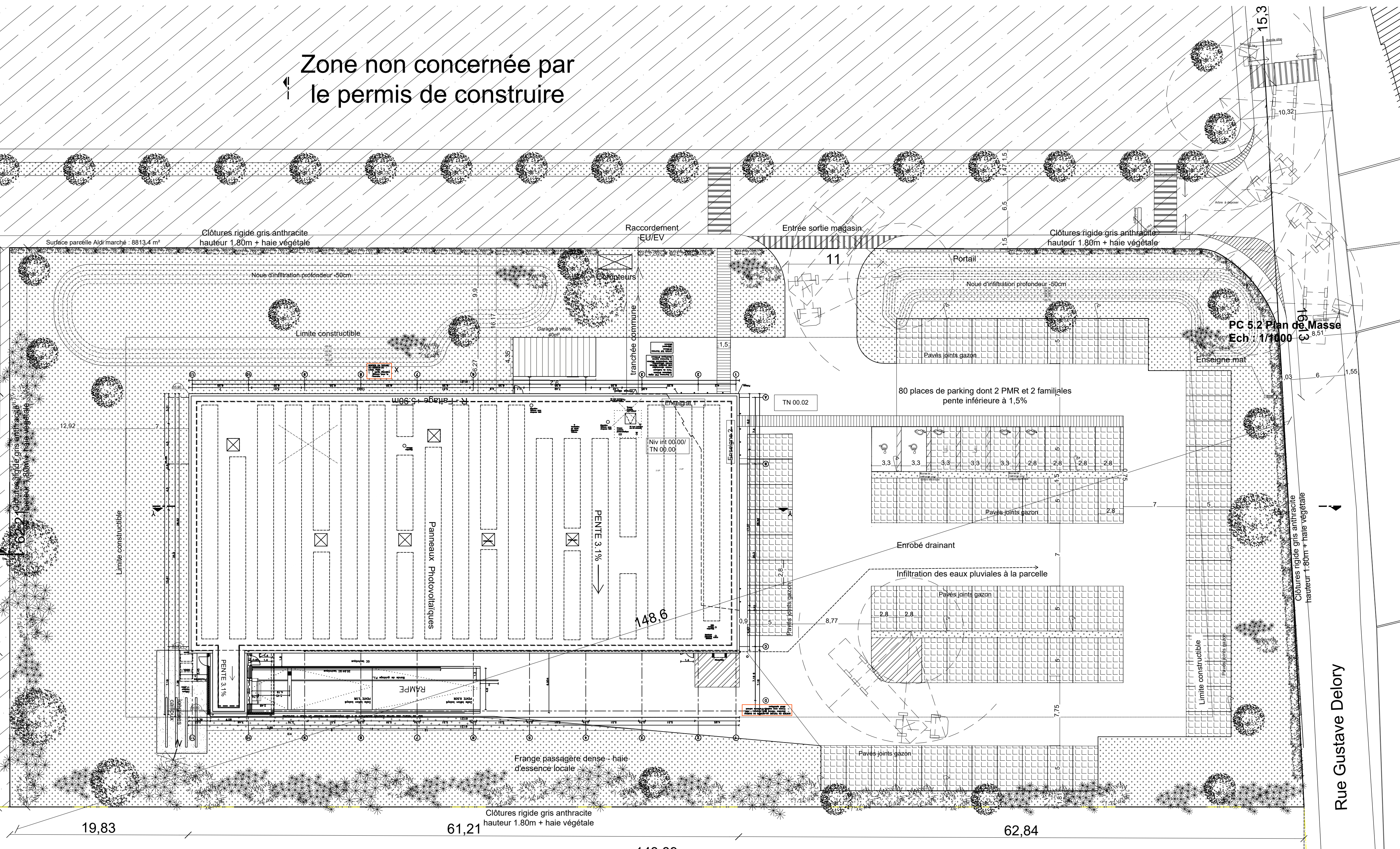




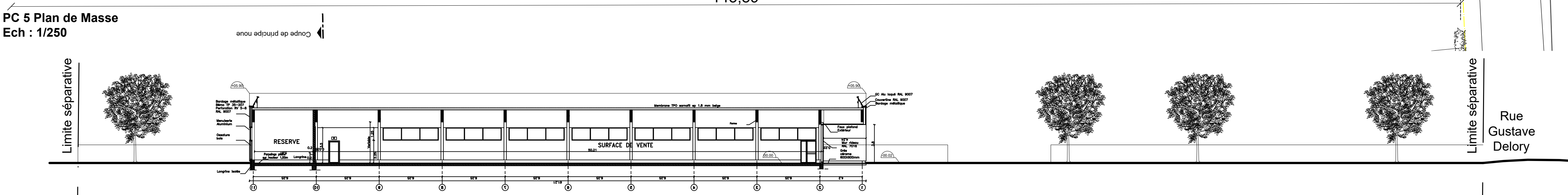
Légende

	Revêtement en enrobé drainant		Prairie fleurie		Arbres Tiges
	Revêtement en béton		Gazon		Arbres d'alignements
	Revêtement en Pavés béton		Massif arbustif		Arbres en cépées
	Revêtement en pavés drainants joints gazon		Frange paysagère		

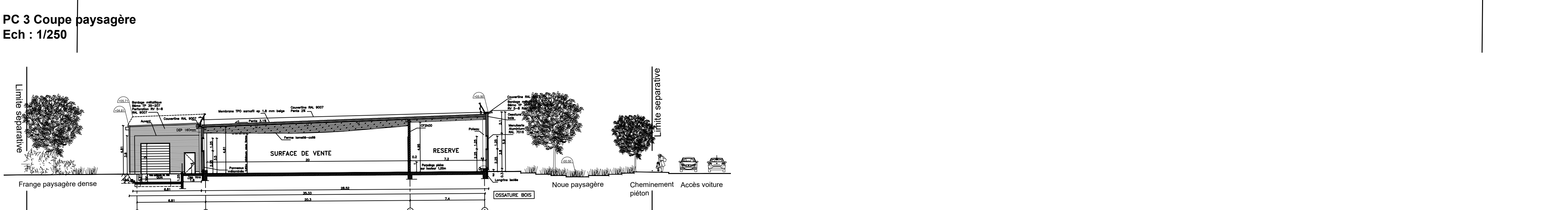
Zone non concernée par le permis de construire



PC 5.2 Plan de Masse
Ech : 1/1000



PC 5 Plan de Masse
Ech : 1/250



PC 3 Coupe paysagère
Ech : 1/250



Coupe de principe sur noue
Ech : 1/250

OBLIK architectes Architectes OBLIK Architectes 9 rue du Commerce 59790 Ronchin Tel : 03 20 10 05 61	IMMALDI MAITRE D'OUVRAGE OPERATION CONSTRUCTION D'UN MAGASIN ALDI MARCHÉ	
	WALLERS - ARENBERG RUE GUSTAVE DELORY	
Maître d'ouvrage IMMALDI 13, Rue Clément Ader 77230 DAMMARTIN EN GOELE Tel : 03 27 93 24 16	Permis de construire	
Service développement Quincy 320 rue du champ de tir ZA de la Brayelle 59553 Quincy	PC PC02 PC05.1 Plan de Masse PC03 Coupe paysagère Ech : 1/2000 et 1/250	
Ce document annule et remplace la version précédente		
Indices		
N°	Date	Objet
a	22/12/2022	Création du document
OBLIK - 1103 - Aldi Wallers - Arenberg		Décembre 2022

Annexe 5. Abords du projet





Annexe 5. Abords du projet

Légende

 Site d'étude

ARCH


 Cultures


 Forêts caducifoliées

 Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

 Fourrés

 Friches

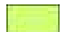
 Parcs urbains et grands jardins

 Pâtures mesophiles

 Plantations de peupliers


 Prairies à fourrage des plaines


 Prairies humides

 Prairies mésophiles


 Réseaux routiers

 Vergers

 Villes, villages et sites industriels

 Voies de chemin de fer, gares de triage et autres espaces ouverts

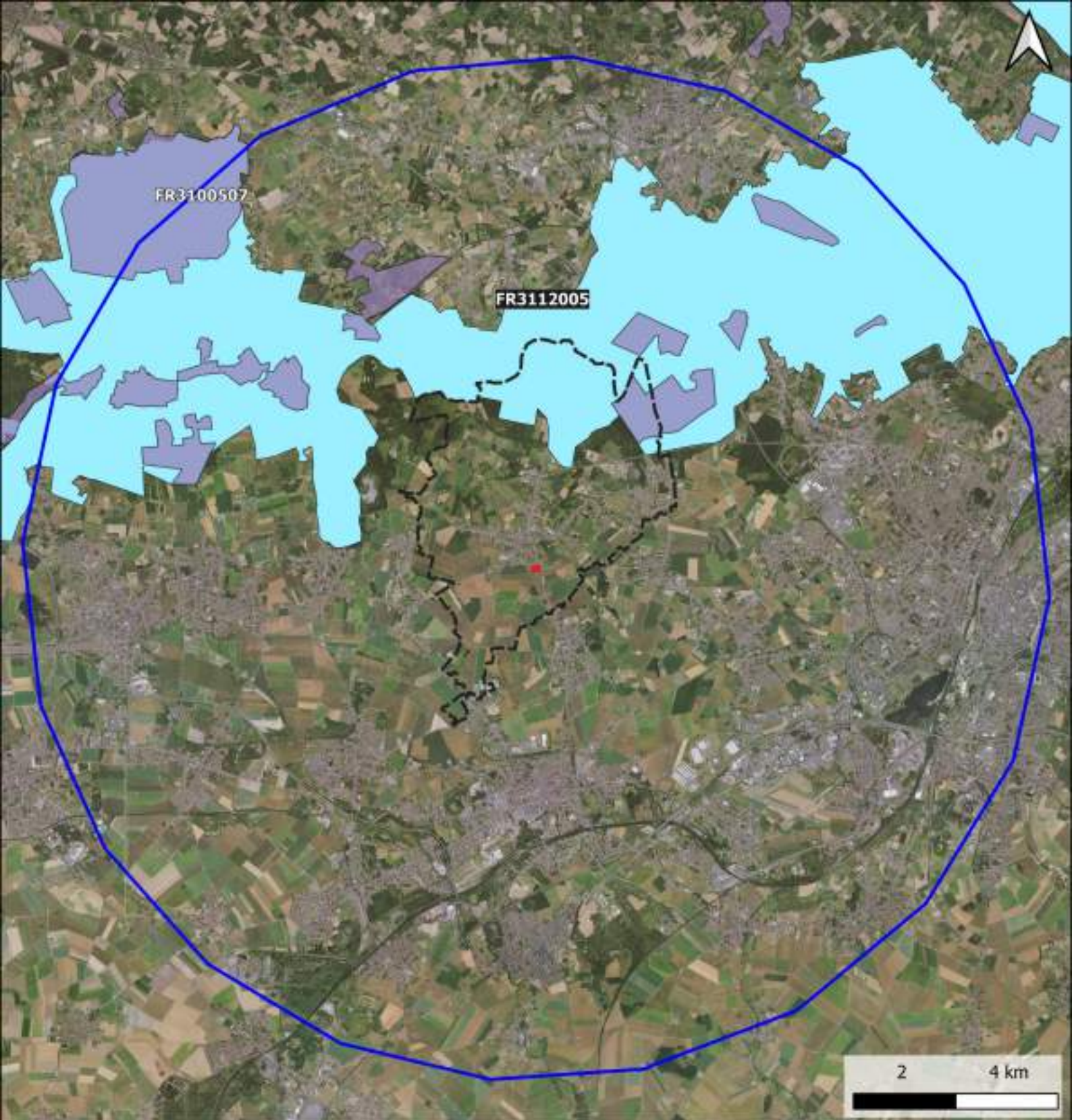
BDTopo

 Cours d'eau

 BATIMENT




 CIMETIERE

Annexe 6. Localisation des sites NATURA 2000





Localisation des Zones Natura 2000

Légende

-  Site d'étude
-  Aire d'étude éloignée (10 km)
-  Limite administrative de Wallers

Zones NATURA 2000

-  Zone Spéciale de Conservation ZSC
-  Zone de Protection Spéciale ZPS